

## Démarche pour l'intervention d'un-e interprète

### Cadre d'intervention

Un-e interprète peut intervenir dans le cadre d'une prestation déléguée en LIC et son financement assuré par l'Etat pour les entretiens avec les parents. Jusqu'à deux séances peuvent être réalisées avec un-e interprète dans le cadre d'une prestation directe uniquement : bilan, mesure préventive, traitement (art. 12 convention).

Le type d'intervention possible inclut l'interprétariat en langue des signes et en langage parlé complété.

Pour un réseau scolaire, l'intervention de l'interprète et son financement sont assurés par l'établissement scolaire.

### Demande

Pour demander le financement de cette intervention, le-la LIC adresse un courriel à la région PPLS qui a fait la désignation pour l'enfant concerné.

Le courriel doit préciser :

- Le nom, le prénom et la date de naissance de l'enfant
- le type de désignation (bilan, mesure préventive, traitement), ainsi que la date de début et la date de fin.

Région	Courriel
Alpes Vaudoises	lic@monneresse.ch
Broye - Gros-de-Vaud	lic.broye-grosdevaud@vd.ch
Lausanne	lic@lausanne.ch
CRENOL	lic.crenol@vd.ch
Dôle	lic.dole@vd.ch
Jura Nord Vaudois	lic.jura@vd.ch
Lavaux - Riviera	lic.lavaux-riviera@vd.ch
Venoge-Lac	lic.venogelac@vd.ch

### Organisation de l'intervention

A la réception d'une réponse positive de la région PPLS, le-la LIC organise l'intervention de l'interprète en sollicitant les organismes habituels offrant des prestations d'interprétariat communautaire (Appartenances, Bhaasha).

**Avant la séance, le-la LIC contacte les parents pour confirmer leur présence et ainsi pouvoir, dans le cas contraire, annuler l'intervention de l'interprète sans frais. Le délai d'annulation est en général de 24 heures, mais peut être plus long selon l'organisme sollicité.**

### Facturation

L'intervention de l'interprète doit être réglée par l'Etat. Pour cela, la facture doit être établie au nom et aux coordonnées de la DPPLS et être envoyée à cette adresse :

**DPPLS - Rue de la Barre 8 - 1014 Lausanne**

La facture doit mentionner le nom et prénom du-la LIC, le lieu et la date de l'intervention, ainsi que le nom et prénom de l'enfant suivi.